

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

## (ARTICLE L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) SUR DES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

### Objet :

La société PDC INDUSTRIAL FR III a déposé une demande d'autorisation environnementale et une demande de permis de construire en vue de la poursuite de la revitalisation du site qu'elle exploite (campus logistique Panattoni park Orléans) situé sur le territoire de la commune d'ORMES.

Ces demandes font l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera **du vendredi 21 novembre 2025 au vendredi 20 février 2026 inclus**. Cette consultation tient lieu de participation du public au titre du permis de construire. Cette consultation sera conduite par M. Jean GODET, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Frédéric IBLED, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

### Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6842>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier à la mairie d'ORMES aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de M. **Llorenç JALLE GARRIDO** (société PANATTONI) à l'adresse suivante : [panattoni-france@panattoni.com](mailto:panattoni-france@panattoni.com)

Tout au long de la consultation, seront rendus publics **sur le site Internet dédié à la consultation** mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendus publics le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale s'il est produit en cours de consultation, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

### Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- à l'adresse électronique <https://www.registre-dematerialise.fr/6842>
- par courrier postal adressé à DDPP 45 – service Sécurité de l'Environnement industriel, à l'attention de M. Jean GODET, commissaire enquêteur, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1

Le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire :

- réunion d'ouverture : le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025, de 17h à 19h, à la salle des fêtes François Rabelais, 19 rue des Trois Cornets, 45140 Ormes ;
- réunion de clôture : le mardi 10 février 2026, de 17 h à 19h, à la salle des fêtes François Rabelais, 19 rue des Trois Cornets, 45140 Ormes

Il tiendra les permanences suivantes en mairie d'ORMES, pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- le jeudi 18 décembre 2025, de 14h à 17h,
- le mardi 20 janvier 2026, de 14h à 17h.

À l'issue de la consultation, la préfète du Loiret accordera ou refusera l'autorisation environnementale sollicitée. Le maire d'ORMES accordera ou non le permis de construire.